



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu de la Réunion du 20 septembre 2006 – LA-CHAPELLE-SAINT-AUBIN 9h30

- 1 -

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Michel GENES (Maire de la Chapelle-St-Aubin)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. Fernand BARILLER (Maire de St-Paul-le-Gaultier)
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Jean-Paul DORON (FPPMA 61)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association Mayenne Nature Environnement)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
 M. Roland MATRAT (DIREN Pays de la Loire)
 M. Pascal MOISY (DDE de la Sarthe)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 MM. Jérôme DUCHEMIN et Philippe MARTIN (IDEA Recherche)
 Mme Delphine GAUVARD (SOGREAH Consultants)
 M. Nicolas DOUSSIN (ASCONIT Consultants)
 M. Vincent CHATELLIER (HYDRATEC)
 Mme Jeannine CORBONNOIS (Université du Maine)
 Mme Célia LEVINET (EPL)
 M. Vincent TOREAU (IIBH)

Étaient excusés :

M. Frédéric SCORNET (DDAF de l'Orne)

M. Jean-Pierre GERONDEAU (Président de la CLE du bassin de l'Huisne et de l'IIBH)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Lancement de l'étude des zones d'expansion des crues (ASCONIT Consultants - HYDRATEC)
2. Exposé du rapport de diagnostic - version intermédiaire - en vue de la CLE du 4 octobre 2006 (IDEA Recherche –SOGREAH Consultants)
3. Élaboration des scénarios et choix de la stratégie : modalités d'étude
4. Point d'information sur la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE de l'Huisne (IIBH)
5. Questions diverses

En préambule M. BREUX remercie M. Michel GENES, Maire de la Chapelle-Saint-Aubin pour la mise à disposition d'une salle communale et l'invite à démarrer la réunion par un mot d'introduction.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études des cabinets ASCONIT Consultants et HYDRATEC pour qu'ils puissent se présenter et détailler leur méthodologie de travail.

- 2 -

Ordre du jour n°1 :**Lancement de l'étude des zones d'expansion des crues**

M. DOUSSIN, ASCONIT Consultants – M. CHATELLIER, HYDRATEC – support de présentation remis en séance

M. DOUSSIN présente la méthodologie d'étude des zones d'expansion des crues sur les affluents de la Sarthe Amont, telle que spécifiée dans le cahier des charges*.

M. DORON regrette que les communes drainées et remembrées ne soient pas prises en compte dans la hiérarchisation des secteurs favorables à la génération des crues, ajoutant que ces opérations agricoles étaient accompagnées par des travaux hydrauliques de recalibrage de cours d'eau.

M. DOUSSIN signale que la morphologie des bassins versants et la pluviométrie sont des paramètres plus déterminants dans la hiérarchisation des sous-bassins versants que l'occupation des sols. Par ailleurs il indique que l'étude s'appuiera sur des données existantes et disponibles à l'échelle de l'ensemble du bassin versant afin d'obtenir une information cohérente et homogène, et qu'il n'est pas envisageable de produire de nouvelles données.

M. DOUSSIN rappelle que le cabinet Hydratec réalise actuellement l'étude de cohérence à l'échelle du bassin de la Maine, ce qui permettra d'obtenir des informations complémentaires sur l'horloge des crues, et d'éviter de préconiser des actions qui conduiraient à synchroniser les pics de crue.

Concernant les PPRi, M. DORON considère qu'ils ne constituent pas une garantie de préservation des champs d'expansion des crues, soulignant les dérives en matière d'aménagement du territoire.

M. DOUSSIN indique qu'une vérification de terrain sur les zones favorables à l'expansion des crues, menée par Hydratec, permettra de discriminer les secteurs où des aménagements sont réalisables.

* CCTP présenté en réunion de bureau de CLE du 15 mars 2006

M. CHATELLIER indique que les coûts de préservation et de gestion seront donnés « à dire d'expert », le champ de réalisation de l'étude ne permettant pas de déterminer précisément les investissements nécessaires.

Pour M. DOUSSIN, la préservation des zones d'expansion des crues constitue un préalable, hors de toute contrainte liée à un PPRi, mais il sera en outre proposé un certain nombre d'aménagements visant à préserver ou reconquérir les zones d'expansion.

M. BREUX rappelle que la CLE a initié cette étude afin d'obtenir un complément d'information à l'état des lieux du SAGE. Il estime qu'il est encore tôt pour se projeter dans de futurs aménagements, mais que connaître l'existant et le potentiel est très intéressant.

Considérant d'éventuelles actions de recommandations sur la gestion des ouvrages hydrauliques, M. BREUX signale aux chargés d'étude que le sujet est très sensible sur le bassin versant.

M. DOUSSIN précise que les préconisations techniques qui seront formulées dans le cadre de l'étude ne tiendront pas compte du contexte local et de la dimension sociologique.

Mme CORBONNOIS souligne la difficulté d'obtenir des données chiffrées sur les petits bassins versants, et s'interroge donc sur les paramètres qui seront utilisés pour l'analyse multicritère.

M. DOUSSIN rappelle que l'étude repose sur l'exploitation des données existantes et homogènes à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont et que l'objectif est d'apporter une vision globale des phénomènes d'expansion des crues à l'échelle du SAGE.

M. BREUX ajoute qu'il est également nécessaire d'obtenir une vision cohérente de cette problématique à l'échelle du bassin de la Maine. - 3 -

M. SAVARY DE BEAUREGARD demande si une hiérarchisation des secteurs d'intervention prioritaires sera réalisée.

M. DOUSSIN indique que l'étude permettra de hiérarchiser les sous-bassins versant au regard de leur capacité à générer les crues dans une optique de préservation et de gestion de l'existant, plus que pour planifier des travaux.

M. LENOIR avoue attendre les premiers résultats de l'étude avec impatience. Il estime que beaucoup d'études techniques ont déjà été menées sur le sujet, soulevant un certain nombre de questions.

La « prise en main » des risques d'inondations par la CLE lui paraît primordiale pour la suite des travaux d'élaboration du SAGE.

Par ailleurs il juge intéressante la méthodologie proposée, car reposant sur de multiples actions « douces » réalisées à l'échelle du bassin versant, et inscrites dans le long terme. Il considère en effet qu'il n'existe pas de solution unique pour résoudre des problèmes d'inondation.

M. DORON s'interroge sur les fondements même de l'étude qui s'intéresse uniquement aux affluents de la Sarthe. Il craint que le poids des actions à mener ne porte uniquement sur l'amont du bassin, déresponsabilisant l'axe majeur et les parties aval, ce qui constitue à son sens une erreur au regard du Plan Bachelot.

Mme CORBONNOIS estime pour sa part que l'intérêt de l'étude repose sur le fait qu'elle s'intéresse justement aux petits cours d'eau, où le manque de connaissances est important.

M. BREUX précise que des actions sont réalisées à l'aval, et qu'un PPRi est en place sur la Sarthe. Il rappelle que la CLE a décidé d'engager cette étude sur les affluents parce que la rivière Sarthe faisait déjà l'objet de toutes les attentions.

Il ajoute que les maires devront être avertis avant que les experts n'aillent sur le terrain afin d'éviter tout malentendu sur les objectifs de l'étude.

M. DUCHEMIN souligne l'importance de prendre en compte l'aspect sociologique pour la réalisation de l'étude.

M. DORON ajoute que les actions peu onéreuses sont parfois difficiles à mettre en œuvre sur le terrain pour cause de problèmes « humains ». Il prend pour exemple les actions à mener sur la morphologie des cours d'eau en vue d'atteindre l'objectif de bon état des eaux fixé par la DCE.

Ordre du jour n°2 :

Exposé du rapport de diagnostic - version intermédiaire

M. DUCHEMIN & MARTIN, IDEA Recherche - Mme GAUVARD, SOGREAH Consultants – support de présentation remis en séance

M. DUCHEMIN et MARTIN exposent les principales conclusions du diagnostic et la présentation envisagée pour la CLE du 4 octobre 2006.

Concernant la qualité des eaux, M. GROUSSEAU indique que le glyphosate et l'AMPA n'ont pas été mesurés dans les eaux souterraines du bassin versant, qu'il juge plutôt préservées.

M. SEINGIER estime que le problème des pesticides dans les cours d'eau doit être pris au sérieux, rappelant les résultats alarmants des études de l'IFEN* et de l'AFSA†. Il souligne l'impact des pesticides sur la santé des enfants, prenant pour exemple les 8000 nouveaux cas de cancers infantiles déclarés chaque année aux USA, dont 30 % de leucémie et 20 % de tumeurs cérébrales. Il estime que la problématique des pesticides doit prendre une place importante dans les travaux d'élaboration du SAGE.

Il estime que la DDASS n'a pas les moyens de rechercher l'ensemble des molécules commercialisées.

M. DORON souhaite savoir si les analyses portent sur les eaux brutes ou les eaux traitées, craignant que les résultats n'intègrent pas les valeurs mesurées sur les captages abandonnés.

M. GROUSSEAU précise que les analyses sont effectuées sur les eaux brutes, pour l'ensemble des paramètres mesurés. Il ajoute qu'une trentaine de substances sont recherchées parmi les plus utilisées, et juge le niveau de connaissance satisfaisant.

Concernant les plans d'eau, M. SIROT signale que l'inventaire des zones humides par photo-interprétation, qui est en cours de réalisation, permettra d'obtenir plus d'informations sur la densité des plans d'eau sur le bassin versant.

Sur les 1800 km² traités à ce jour, il a été comptabilisé 4800 plans d'eau, dont 1145 plans d'eau d'une superficie supérieure à 1000 m², soit une densité d'environ 0,62 plan d'eau de plus de 1000 m² par km².

* 49 % des points de mesures nationaux indiquent une qualité d'eau moyenne à mauvaise sur le paramètre pesticide

† Étude menée sur la présence de résidus de pesticides dans la nourriture des nourrissons : 43 dépassements sur 49 substances analysées.

Concernant les pourcentages d'exploitation agricoles mises aux normes vis-à-vis du PMPOA 1 et 2, M. VIELLE demande si les résultats sont rapportés à l'ensemble des exploitations, ou uniquement aux exploitations concernées.

M. MARTIN indique que la valeur de 100 % correspond à l'ensemble des exploitations bovines.

M. SAVARY DE BEAUREGARD pense qu'il serait plus judicieux de rapporter les pourcentages au nombre d'exploitations concernées par les mesures, afin de ne pas minimiser les efforts entrepris par la profession agricole. Il ajoute que les chiffres sont disponibles auprès des DDAF.

M. SEINGIER signale que les nitrates proviennent essentiellement de la profession agricole, qui occupe la majorité du territoire. Il estime que lorsque des efforts sont engagés, les taux mesurés baissent sensiblement, en témoignent les résultats obtenus en Mayenne depuis 2000.

Concernant le potentiel hydrogéologique, M. GROUSSEAU estime, contrairement aux résultats des bureaux d'études, que le potentiel n'est ni médiocre, ni vulnérable. Il ajoute que le secteur du bajo-bathonien présente un potentiel hydrogéologique intéressant, même s'il est menacé par les nitrates.

M. BREUX pense qu'il est préférable de pondérer les affirmations relatives au potentiel hydrogéologique.

M. MARTIN rappelle que les problèmes de qualité d'eau, marqués par une importante inertie, constituent un enjeu fort pour la phase de concertation et les actions à mettre en œuvre.

- 5 -

M. DORON ajoute que les ressources du bassin versant proviennent essentiellement d'importations.

M. BONIOU pense qu'il est nécessaire de distinguer le potentiel hydrogéologique de la nappe phréatique de son acceptabilité pour l'AEP. Bien que les moyens techniques actuels permettent de rendre potable une eau de mauvaise qualité, de nouveaux forages ne sont pas entrepris lorsque le contexte n'est pas favorable.

M. DUCHEMIN propose de distinguer le potentiel hydrogéologique de la qualité de la ressource.

M. MARTIN souligne le paradoxe de la partie ouest du bassin versant : la pression d'élevage est forte, pourtant les concentrations en matières organiques sont faibles. La géomorphologie des cours d'eau, la forme des vallées, le maillage bocager seraient les facteurs contribuant à une meilleure qualité de l'eau sur ce secteur.

M. BREUX souhaite que les opérations d'aménagement du territoire (voirie, infrastructure, etc.) soient identifiées comme des facteurs anthropiques aggravant les risques d'inondation.

Mme CORBONNOIS s'interroge sur la connaissance actuelle des débits d'étiage, notamment à l'échelle des sous-bassins versants.

M. DUCHEMIN indique qu'ils existent quelques points de mesures dispersés sur le bassin versant.

M. DORON estime que le problème de manque d'eau en étiage est un enjeu important qui s'intensifiera avec les changements climatiques, et le poids des pressions anthropiques (irrigation, etc.).

M. MATRAT indique qu'il est nécessaire de lier les notions de sécheresse et de débit d'étiage à la température des cours d'eau. Il considère que ce paramètre permettra de justifier la nécessité d'engager certaines actions (restauration de frayère, etc.).

M. DORON s'interroge sur la question du débit d'objectif d'étiage. La DCE impose la non dégradation de l'existant, la préservation de la ressource, du milieu. Il estime important de ne pas dissocier les travaux du SAGE et la mise en œuvre de la DCE. Aussi il regrette que l'accent ne soit pas suffisamment mis sur la non dégradation de l'existant.

Sur la question des ouvrages, M. BREUX souligne que le sujet est sensible et qu'il serait judicieux d'organiser prochainement une réunion d'échange avec l'appui d'experts.

Pour M. DORON le cloisonnement des cours d'eau est un problème récurrent, très délicat d'un point sociologique. Il estime qu'il existe un manque de connaissance des ouvrages présents sur les petits cours d'eau du bassin versant.

M. BONIOU souligne le rôle important du SAGE pour la définition d'une politique cohérente en matière de gestion des ouvrages hydrauliques.

M. DORON rappelle l'obligation de résultats en termes d'amélioration de la continuité écologique.

M. VIELLE s'interroge sur les conclusions du diagnostic pour le secteur nord-est, où l'absence de sécurisation de la prise d'eau potable d'Alençon est mentionnée. Il rappelle que la prise d'eau précitée est en cours de déplacement.

M. MARTIN indique que, malgré le déplacement, la prise d'eau ne sera pas sécurisée d'un point de vue quantitatif.

M. DORON regrette que l'arrêté de protection de biotope sur le Sarthon ne concerne pas le lit majeur.

Concernant les CAD, M. LENOIR indique que la DDAF de la Sarthe a ouvert à la contractualisation les communes du bassin de la Sarthe Amont, ce qui n'est pas le cas des communes limitrophes du département de la Mayenne. Il souligne avoir sollicité des éléments d'explication auprès de la DDAF de la Mayenne, mais aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

M. BREUX indique qu'un courrier sera envoyé par la CLE afin d'obtenir des explications. Par ailleurs il souhaite que les travaux réalisés sur le Mans soient inscrits dans les actions listées pour la zone sud.

Concernant les problématiques « pesticides » et « nitrates », qui selon IDEA Recherche pourraient être source de tensions si elles sont insuffisamment prises en compte au niveau du SAGE, M. BREUX propose que la CLE soit le relais des actions engagées par les départements et autres acteurs.

M. DUCHEMIN ajoute que ce type d'actions pourrait mettre en valeur le SAGE.

Mme LABRETTE-MENAGER craint qu'un plan de communication prônant une utilisation raisonnée des pesticides et visant la profession agricole, ne crée des tensions et conduise au blocage de la concertation.

M. GROUSSEAU, rappelle que le bassin de la Sarthe Amont est en zone vulnérable, et qu'il serait nécessaire de le mentionner dans le rapport.

Ordre du jour n°3 :

Élaboration des scénarios et choix de la stratégie : modalités d'étude

M. BREUX

M. BREUX rappelle que le cahier des charges des études a été joint aux convocations. Compte tenu des contraintes horaires, il propose aux membres du bureau de communiquer leurs observations et remarques à M. SIROT.

Ordre du jour n°4 :

Point d'information sur la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE de l'Huisne

M. TOREAU, Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne (IIBH) – support de présentation remis en séance

- 7 -

M. TOREAU présente brièvement le bassin versant de l'Huisne, ses enjeux, et l'état d'avancement du SAGE.

Il indique qu'en 2006 une étude pilotée par la CLE du bassin de l'Huisne a conclu qu'une structure de type syndicat mixte ouvert était la forme juridique la plus appropriée pour porter la mise en œuvre du SAGE.

M. TOREAU précise que la volonté n'est pas de complexifier l'organisation actuelle, mais de se doter d'une structure de bassin versant pérenne, représentative de l'ensemble des acteurs de l'eau, et permettant une coopération interdépartementale.

Il ajoute que l'objectif final est de disposer d'un organisme de bassin de proximité chargé d'assurer une gestion cohérente et intégrée de l'eau, et répondant aux enjeux locaux.

M. BREUX estime que le travail réalisé sur l'Huisne permettra d'éclairer les futures réflexions de la CLE. Il rappelle que la démarche engagée par la CLE du bassin de l'Huisne a été accélérée par la demande de reconnaissance de l'EPL en tant qu'EPTB sur un territoire intégrant le bassin de la Maine. Il ajoute qu'un courrier cosigné par les Présidents de CLE du bassin de la Maine a été transmis au Préfet de la région Centre coordonnateur de bassin en juillet 2006, soulignant la nécessité d'une approche locale et cohérente pour la mise en place d'EPTB. La suite donnée à ce courrier sera l'organisation d'une réunion sous l'égide de la DIREN Centre.

Mme LABRETTE-MENAGER signale que le Conseil Général de la Sarthe souhaite assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le département, et qu'il sera donc nécessaire de veiller à un partage cohérent des compétences sur le territoire.

M. DORON rappelle le principe de non superposition d'EPTB sur un même territoire et estime qu'il est nécessaire de créer des EPTB à une échelle locale.

Ordre du jour n°5 :

Questions diverses

- *Table ronde « inondations » du 5 septembre 2006*

M. LENOIR représentait la CLE lors de cette réunion organisée en Préfecture au Mans. Il rappelle brièvement le calendrier des prochaines tables rondes organisées en 2007. Il s'avoue très circonspect quant à l'efficacité de la démarche, considérant qu'il s'agissait avant tout d'un débat politique. M. LENOIR est satisfait de constater que la CLE engage une réflexion « sur le terrain » à travers l'étude des zones d'expansion des crues, ajoutant que le projet du Gué Ory est une solution « par défaut » en l'absence d'études alternatives réelles.

Mme LABRETTE-MENAGER signale qu'elle a transmis un courrier au sous-Préfet de la Flèche, en charge de l'organisation de la table ronde, soulignant les incohérences entre la synthèse transmise en séance et les résultats de l'étude du BCEOM, notamment sur la période de retour de crue pris en référence pour l'optimisation de la retenue du Gué Ory.

- *Rapport environnemental du SAGE*

- 8 -

M. DORON signale que le rapport environnemental devra être rédigé au plus tôt dans l'élaboration du SAGE, et qu'il sera nécessaire de s'appuyer sur les services de la DIREN.

Il signale enfin que l'APPMA de la Roche Mabile recevra prochainement le prix Charles C. RITZ* pour l'exemplarité du travail de restauration des cours d'eau du bassin du Sarthon.

M. BREUX propose de relayer cette information par le biais du site Internet de la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

* Le Prix Charles C. Ritz récompense une personne physique ou une association qui a entrepris une action en faveur de la protection de l'eau, des poissons ou des rivières